

# **COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES**

# PROCÈS-VERBAL N°37

## Réunion électronique du 20 / 05 / 2024

Présents: MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

### Correspondances:

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission. Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

#### **UTILISATION APPLICATION FMI**

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

## Pour rappel:

-Absence FMI: 26,30€.

-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

#### **HORAIRES**

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

<u>Horaire Autorisé</u>: C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

<u>Horaire négocié</u>: C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.















## Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

<u>Période Verte</u> : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange: De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge: A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

<u>En dehors des horaires officiels ou autorisés</u>, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

#### DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13):

L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

Pour rappel, la procédure réglementaire de « modification de rencontre » impose une réponse du club sollicité. Trop de demandes restent sans réponse !

## **TOURNOIS**

Responsable: Philippe AUBERT, Mob: 06 80 92 81 87. **Mail:** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

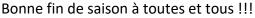
Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

#### U7 -U9

Responsable: Martine MOMBARD, Mob: 06 14 79 84 22.

Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

<u>Prochains plateaux</u>: Le temps est venu des plateaux organisés à l'occasion des tournois des clubs.

















U11

Responsable: Julien BARRE, Mob: 06 49 63 12 81. Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Prochains plateaux: Samedi 01 Juin 2024.

U13

Responsable: Mathilde REBOULLET, Mob: 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

U15

Responsables: Philippe AUBERT 06 80 92 81 87. Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Les modalités de montées et descentes figurent dans le guide pratique du District en ligne sur le site internet à partir de la page 112.

En résumé, le 1<sup>er</sup> du niveau U15D1 accède au championnat U15R2 et UA6R2. Le premier de chaque poule de U15D2 accède au niveau U15D1. Les 2 premiers de chaque poule de U15D3 accèdent au niveau U15D2.

#### Forfait Journée:

U15 D4 Poule A: PS ROMANS J8.

U15 D4 Poule B: FC DIOIS J8.

U15 D4 Poule B: AS SUD ARDECHE J8.

<u>U15 D5 Poule A :</u> Ent HAUTES VALLEES J8.

U15 D5 Poule B: US CLONAS 2 VALLONS J7.

<u>U15 D5 Poule C:</u> FC EYRIEUX EMBROYE J7.

U15 D5 Poule E: US VALLEE JABRON J8.

## Forfait Général :

<u>U15 D5 Poule D</u>: ASL GENISSIEUX à compter du 21/05/2024.

## Retour Commission Règlements du 21/05/2024 :

Dossier n°86: Match n° 27834502, FC Vallon Pont d'Arc / St Paul 3 Châteaux, U15 D3 poule B du 27/04/2024.

En application des articles 16 des Règlements du District :

FC Vallon Pont d'Arc: 3 points; 3 buts.

St Paul 3 Châteaux : - (moins) 2 points ; 0 but (match perdu).

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.















#### **U17**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57. Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Pour rappel, la procédure réglementaire de « modification de rencontre » impose une réponse du club sollicité. Trop de demandes restent sans réponse !

## **Coupe Vivier BOUDRIER:**

Le samedi 08 juin à 16h00, la finale opposera OL SALAISE RHODIA / AS BERG HELVIE-OL RUOMS. Félicitations aux deux finalistes pour la qualification.

Les modalités de montées et descentes figurent dans le guide pratique du District en ligne sur le site internet à partir de la page 112.

En résumé, le 1<sup>er</sup> du niveau U17D1 accède au championnat U18R2. Le premier de chaque poule de U17D2 accède au niveau U17D1. Le premier de chaque poule de U17D3 accède au niveau U17D2

#### Forfait Journée :

U17 D4 Poule B: US DAVEZIEUX VIDALON 3 journée 08

U17 D4 Poule D: ASF PIERRELATTE journée 08.

## **U20**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57. Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

#### Forfait Journée :

U20 D2: OL RUOMS journée 21.

Les modalités de montées et descentes figurent dans le guide pratique du District en ligne sur le site internet à partir de la page 112.

Pour info, le 1<sup>er</sup> du niveau U20D1 accède au championnat U20R2. Les 2 premiers de U20D2 accèdent au niveau U20D1.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U20, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.











